



REUNION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA XVIII^{EME}
CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE SIDA

Aspects législatifs du VIH pour les populations les plus touchées

Parlement (Salle VI) Vienne, 20 juillet 2010



REPUBLIK ÖSTERREICH
Parlament

PROGRAMME PROVISOIRE

8.30 – 10.00 **Inscription des participants**

10.00 - 10.30 **Déclarations liminaires**

M. Martin Preiner, Président du Conseil fédéral, Parlement autrichien
M. Geert Versnick, Vice-président de l'UIP

10.30 - 13.00 **Séance I : Droit pénal et santé publique : trouver le juste milieu**

Présidée par : Mme Petra Bayr, membre du Conseil national, Parlement autrichien

Les principaux vecteurs de transmission du VIH (comportements sexuels et toxicomanie) sont des sujets épineux et dans le domaine juridique, et dans celui de la santé publique. Les recherches, les normes sociales et les valeurs individuelles concernant les pratiques sexuelles et la toxicomanie et, partant, le VIH et sa prévention - sont très diverses. Dans ces circonstances, il n'est pas surprenant que le recours au droit pénal pour réprimer l'exposition au VIH soit très contesté. Il sera question, durant cette séance, de trouver un équilibre entre le droit pénal et la santé publique dans le domaine du VIH/sida, où la connaissance du virus, de ses modes de transmission et des moyens de prévention continuent à évoluer.

M. Manfred Nowak, Directeur scientifique de l'Institut Ludwig Boltzmann des droits de l'homme et Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture
Mme Felicit Hikum, Chargée de programmes, AIDS and Rights Alliance for Southern Africa
M. Mikhail Grishankov, Membre de la Douma d'Etat, Fédération de Russie
Mme Susan Timberlake, Conseillère en chef sur les droits de l'homme et le droit, ONUSIDA

13.00 - 14.30 **Pause déjeuner**

Le déjeuner sera servi dans le salon de marbre du Parlement.

14.30 - 17.30 **Séance II : Les droits de l'homme au regard de la transmission de la mère à l'enfant**

Présidée par : M. David Cairns, parlementaire britannique

Les femmes enceintes sont de plus en plus au cœur des efforts mondiaux de prévention du VIH. Or, les programmes de prévention de la transmission de la mère à l'enfant ne sont pas sans conséquences du point de vue des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la liberté, la sécurité des individus, le droit à la vie privée, la santé et le droit de ne pas faire l'objet de discrimination. Ces droits sont en effet remis en cause lorsque l'on refuse aux femmes la possibilité de donner un consentement éclairé au dépistage et au traitement du VIH, lorsque l'on ne respecte pas la confidentialité de l'information et lorsque le fait que des femmes participent à des programmes de prévention de la transmission du virus à l'enfant est un élément supplémentaire de discrimination et de stigmatisation. Il sera question lors de cette séance des problèmes de droits de l'homme qui accompagnent les mesures de prévention de la transmission de la mère à l'enfant, ainsi que des moyens d'étendre les programmes de la protection du fœtus et du nouveau-né au traitement des femmes vivant avec le VIH/sida.

Mme Chewe Luo, Conseillère principale VIH/SIDA à l'UNICEF
Mme Hendrietta Bogopane-Zulu, Vice-Ministre des travaux publics (République d'Afrique du Sud) et Présidente du Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida
Mme Marleen Temmerman, sénatrice belge et membre du Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida

17.30 - 18.00 **Cérémonie de clôture**